



**SÉLECTION MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES**  
**TITULAIRES D'UN DIPLOME EXTRACOMMUNAUTAIRE**  
Épreuves de sélection 2023

**LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR**

1. Une demande d'inscription manuscrite.
2. Une photocopie du passeport ou d'une carte d'identité.
3. Une copie du diplôme de Masseur Kinésithérapeute. L'original devra être produit pour l'admission définitive.
4. Un relevé détaillé du programme des études suivies en précisant le nombre d'heures de cours, par matière et par année de formation, le contenu et le nombre d'heures de chaque stage clinique effectué au cours de la formation dans les différents champs d'exercice de la kinésithérapie (musculo-squelettique ; neuromusculaire ; cardiorespiratoire, vasculaire et interne), ainsi que le dossier d'évaluation continue, le tout délivré et attesté par une autorité officielle compétente du pays qui a délivré le diplôme (ces documents ne sont pas nécessaires pour les candidats bénéficiant de la qualité de réfugié politique).
5. La traduction en français par un traducteur agréé auprès des tribunaux français de l'ensemble des documents prévus au 4.
6. Un curriculum vitae.
7. Une lettre de motivation.
8. Un chèque de 96 euros libellé à l'ordre du Trésor Public.

**DOSSIER À RETOURNER À L'ADRESSE SUIVANTE :**

Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie  
Institut Régional de Formation du CHU de Reims  
45, rue Cognacq Jay  
51092 REIMS Cedex

**AVANT LE VENDREDI 24 FEVRIER 2023 à MIDI**

*(le cachet de la poste faisant foi)*